

PARIS-BRUXELLES, RWANDA 1994 : RIVALITÉS GÉOPOLITIQUES ET POLÉMIQUES MÉDIATIQUES

Par Emmanuel Murhula A. Nashi

Abstract

Africa experts of the media in France and Francophone Belgium chose to side with the ethnic group supported by their governments when reporting on the conflict between Tutsi and Hutu in Rwanda in 1994. These mainstream reporters cover the geopolitical interests behind French and Belgian governments' actions in Rwanda.

The paper covers the events as reported by Colette Braeckman and Pierre Péan to show that the lack of professionalism in these reporters' stories deprived French and Belgian citizens of two-sided stories that could have helped them make up their own opinion on their governments' foreign policies at the time of the conflict. The paper advocates more professionalism from these capital-city journalists, as readers expect from them facts on both sides of the conflict without bias towards their own governments' interests. The credibility of journalism and the survival of democracy in their own countries are at stake.

1. INTRODUCTION

L'actualité politico-judiciaire de début 2012 a réveillé les soubresauts de la diplomatie internationale, à propos de la responsabilité de l'attentat contre l'avion du défunt président du Rwanda Juvénal Habyarimana et de son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, déclenchant ainsi le génocide rwandais en avril 1994. Consécutivement à la plainte déposée par la famille du pilote français Jean-Pierre Minaberry, une première enquête confiée au juge Jean-Louis Bruguière avait abouti « à la mise en cause du F.P.R., puis l'émission, le 22 novembre 2006, de neuf mandats d'arrêt internationaux visant des proches du président Paul Kagame »¹. Un rapport intermédiaire de la seconde enquête, menée actuellement par les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux, a été interprété par la plupart des grands médias francophones² comme tendant à disculper le FPR (Front patriotique rwandais) et donc à invalider la thèse de Bruguière, en dépit du fait que ledit rapport est muet sur l'identité des tireurs ou des commanditaires. Ces conclusions confortent tantôt l'une, tantôt l'autre des thèses opposant politiques, diplomates et experts : d'un côté, celle d'un attentat commis par le FPR, rébellion tutsie dirigée à l'époque par l'actuel chef de l'État rwandais, pour

¹ GUICHAOUA, A., *Rwanda : de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, p. 287.

² Exemples : SOUBROUILLARD, R., "Rwanda : le rapport Trévidic ne clôt pas le dossier", *Marianne*, 14-20 janv. 2012 ; FRANCHIMONT, B., "Mort des dix paras belges : les révélations de Pierre Péan", *Le Soir Magazine*, 1^{er} févr. 2012 ; MALAGARDIS, M., "Rwanda : la preuve d'un génocide planifié", *Libération*, 11 janv. 2012 ; BOLTANSKI, C., "Rwanda. Révélations sur l'attentat qui a été le signal du génocide", *Le Nouvel Observateur*, 10 janv. 2012 ; "Nouvelles révélations sur l'élément déclencheur du génocide rwandais", *Le Monde*, 10 janv. 2012.

s'emparer du pouvoir par la force ; et de l'autre, celle d'un acte perpétré par des extrémistes hutus des FAR (Forces armées rwandaises), qui auraient assassiné le président dans le but de garder le pouvoir.

2. DILEMME ET CONTRADICTIONS DES EXPERTS

C'est dans ce cadre qu'on a pu lire dans la presse francophone belge, sous la plume de Colette Braeckman, qu'« *en écartant la colline de Masaka comme le lieu de l'attentat, les experts ont automatiquement exonéré le FPR...* »³. Dans cet article, l'auteure croit utile de révéler l'existence de ce qu'elle appelle de « véritables réseaux de désinformation », dans lesquels sont rangés le juge Bruguière, les témoins Abdul Ruzibiza et Emmanuel Ruzindana, de même que les universitaires français André Guichaoua et Claudine Vidal, tous coupables à ses yeux d'avoir dressé un « rideau de fumée » qui se serait étendu à la Belgique, notamment par le biais de l'universitaire anversoïse Filip Reyntjens. On notera en particulier que, dans la foulée, C. Braeckman cite également un confrère français, Pierre Péan, relançant à cette occasion une polémique⁴ qui les oppose depuis des années sur le génocide rwandais.

Si la journaliste du *Soir* prend notoirement parti dans le débat en discréditant la thèse adverse plutôt que d'en rendre compte de manière professionnelle, c'est-à-dire impartiale et contradictoire, c'est essentiellement en raison de la nature idéologique plutôt que factuelle de sa position. Par exemple, il est difficile de comprendre les reproches formulés à l'égard du professeur Reyntjens, qui, dès 1996, écrivait exactement ce qui suit : « *Même si aucune des hypothèses étudiées ici n'est réellement confirmée de manière irréfutable, il m'apparaît aujourd'hui que plusieurs indications tendent à mettre en cause le FPR comme auteur de l'attentat. Ce constat, auquel j'arrive après avoir longtemps suivi la piste des "ultras" du régime Habyarimana, doit être assorti de toutes les réserves d'usage. Il sera confirmé ou infirmé...* »⁵, concluait l'expert. Qu'est-ce donc qui, objectivement, relèverait de « l'enfumage » dans cette analyse scientifique drapée dans tant de précautions⁶ ?

³ <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2012/01/10/un-rapport-technique-qui-fait-basculer-lhistoire/>.

⁴ « *Du grec polemikos, qui veut dire "relatif à la guerre" mais qui est souvent employé comme métaphore lexicalisée : c'est une guerre de plumes, une guerre de mots (...). Le discours polémique est un discours majoritairement disqualifiant, puisqu'il est ciblé pour discréditer l'adversaire, le dominer, le neutraliser voire l'anéantir, le réduire au silence* ». Voir YANOSHEVSKY, G., « De la polémique à la polémique journalistique », *Recherches en communication*, n° 20, 2003, p. 54.

⁵ Voir REYNTJENS, F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Bruxelles/Paris, Institut Africain-CEDAF/L'Harmattan, 1996, p. 46.

⁶ Seize ans plus tard, Filip Reyntjens maintient : « *Ceux qui ont affirmé qu'avec le rapport d'expertise, "la vérité est connue" aiment les histoires simples. Même si je pense toujours que les faisceaux d'indications désignent plutôt le FPR que les FAR comme auteur de l'attentat,*

En fait, on se demande pourquoi Colette Braeckman a omis de citer Colette Braeckman parmi les « enfumeurs ». Car, dans un ouvrage publié en 2003 où elle examinait la question de la responsabilité de l'attentat contre l'avion, elle rappelait qu'elle-même avait jusque-là privilégié la piste des Hutus, avant de raconter comment elle en était venue à changer d'avis à l'égard de la candeur supposée des gens du FPR : « *C'est au Congo, au vu du comportement des hommes de Kagame, que j'ai pris la mesure des accusations de crimes de guerre qui pesaient sur le FPR pour son comportement durant le génocide – et même durant les années précédentes. C'est au vu de cette violence déployée hors des frontières, de ce mépris manifesté à l'égard des Congolais, dont la mort ou la vie ne pesait d'aucun poids, que s'est dissipé le crédit accordé au Front patriotique rwandais* »⁷.

Aussi, l'auteure envisageait-elle sérieusement l'éventualité que le FPR ait pu commettre l'attentat : « *J'ai été conduite à revenir sur l'une des principales raisons qui m'empêchaient d'imputer au FPR l'éventuelle responsabilité de l'attentat (...) J'en suis venue à penser que Kagame et les siens, tacticiens militaires avant tout, ne sont pas de ceux qui hésitent à sacrifier des civils, y compris des Tutsis, si tel doit être le prix à payer pour arriver à leurs fins* »⁸. Or, s'appuyant sur le témoignage de Deus Kagiraneza, un ancien compagnon de Kagame, elle laissait deviner son inclination à croire que le FPR a effectivement sacrifié des Tutsis : « *Huit cent mille personnes se trouvaient encore sur les collines, voire dans certains centres de refuge encore épargnés par les génocidaires. Ces 800.000 personnes ont été sacrifiées au calcul politicien, car l'essentiel de l'élite politique et économique avait déjà disparu* »⁹. Peut-on être plus clair quant à la responsabilité éventuelle du FPR ? N'est-ce pas exactement l'hypothèse envisagée par Filip Reyntjens, que la journaliste du *Soir* ne se gêne pourtant pas de discréditer ?

2.1. Le journaliste et l'écrivain

Du point de vue des sciences de l'information et de la communication, une telle position, apparemment insoutenable, pourrait trouver l'une de ses explications dans la notion de « responsabilité éditoriale ». Les journalistes ne sont pas responsables des choix idéologiques de l'organe de presse pour lequel ils travaillent. Au sein de la plupart des grands médias, ils exercent leur métier dans un régime de « liberté d'expression sous surveillance ». Il a ainsi été montré que sur les grands enjeux mondiaux, tels que les solutions à apporter à la crise financière, au réchauffement climatique ou à la

je ne prétends pas connaître la vérité »,

http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/01/31/attentat-de-kigali-la-verite-a-gagne_1636326_3232.html.

⁷ BRAECKMAN, C., *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Paris, Fayard, 2003, p. 216.

⁸ *Ibid.*, p. 226.

⁹ *Ibid.*, p. 227.

guerre contre le terrorisme, tout comme les débats sur le traité européen, la réduction des armes nucléaires, la solution au conflit israélo-palestinien, etc., les journalistes n'ont pas toujours pensé ce qu'ils ont écrit ou dit, mais qu'ils ont exprimé certainement une opinion en accord avec la ligne éditoriale de l'organe qui les emploie¹⁰. Voilà pourquoi, en analyse du discours, une distinction a toujours été établie entre deux rôles énonciatifs du journaliste écrivain : celui d'auteur, où il assume une opinion tout à fait personnelle, et celui de rédacteur au sein d'un quotidien, où ses écrits sont assumés par une instance supérieure qui le dépasse et lui fixe une ligne idéologique. Il en va ainsi de tous les journalistes écrivains qui trouvent dans l'écriture d'ouvrages ou la rédaction de blogs journalistiques¹¹ une opportunité de s'émanciper des pesanteurs idéologiques et structurelles de leur profession. En ce sens, on peut expliquer comment, au *Soir*, Colette Braeckman peut soutenir avec l'ensemble de la rédaction une thèse – notamment que le FPR de Kagame n'a pas commandité l'attentat – et, en tant qu'écrivain, démontrer une thèse différente¹².

Le présent article cherche à montrer comment les discours polémiques des acteurs médiatiques ont pu avoir pour conséquence de détourner l'attention sur les enjeux politiques poursuivis par les États français et belge au Rwanda. Il semble établi, en effet, que l'implication française dans le génocide de 1994, pour indirecte et involontaire qu'elle ait évidemment pu être, soit avérée, la France s'étant trouvée compromise, à son corps défendant, dans un génocide¹³. De même, d'une part on pense que l'aide militaire fournie par la Belgique a pu être détournée au profit de l'entreprise génocidaire¹⁴. D'autre part, on s'explique mal le tabou absolu entretenu en Belgique sur le fait que le colonel Luc Marchal, commandant du contingent belge du secteur Kigali de la MINUAR en 1994, ignore tout jusqu'à ce jour d'une mission secrète que ses hommes, le lieutenant Lotin et les caporaux

¹⁰ Voir MURHULA A. NASHI, E., "Le néojournalisme ou la pratique de l'information à l'heure du Web 2.0", in : KIYINDOU, A., AMADOR BAUTISTA, R., *Nouveaux espaces de partage des savoirs. Dynamiques des réseaux et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 112.

¹¹ À ne pas confondre avec les « blogs médiatiques » qui constituent l'excroissance du contenu des médias classiques et où s'exerce la même liberté d'expression sous surveillance de l'éditeur. *Ibid.*, pp. 117-119.

¹² Nous avons déjà montré ce mécanisme à l'œuvre dans les écrits de Colette Braeckman, in : MURHULA A. NASHI, E., "Médias et diplomatie : la guerre du Congo dans le journal", in : *La Revue Nouvelle*, n° 9, sept. 2003.

¹³ De l'avis d'Ambrosetti, tout comme de Jean-François Bayart, cité par AMBROSETTI, D., *La France au Rwanda : un discours de légitimation morale*, Bordeaux-Paris, CEAN-Karthala, 2000, pp. 79 et 119.

¹⁴ LANOTTE, O., *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, New York/Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2007, p. 257.

Bassinne, Lhoir, Dupont et Lefebvre étaient allés effectuer le 6 avril 1994, jour du déclenchement du génocide, de 7 heures à 19 heures¹⁵.

Nous tenterons, dès lors, au travers de l'analyse du discours de deux acteurs médiatiques parmi ceux qui se sont montrés les plus engagés dans le débat sur les responsabilités du génocide rwandais, de rendre manifestes certains mécanismes langagiers par lesquels les récits journalistiques de Collette Braeckman et de Pierre Péan ont éventuellement brouillé les pistes et, de ce fait, occulté la part de responsabilité de la France et de la Belgique dans le conflit armé rwandais.

Une posture scientifique rigoureuse commande d'envisager l'hypothèse – quitte à l'infirmer par la suite – d'une entente entre les acteurs (dirigeants politiques et spécialistes Afrique des médias), à partir de l'instant où l'on sait que la gestion médiatique des conflits armés a toujours constitué un enjeu majeur de la lutte entre les États, et que les stratèges militaro-politiques sollicitent en permanence les journalistes en vue d'acheminer, de manipuler ou de bloquer des informations choisies dans le but d'obtenir l'adhésion de l'opinion¹⁶.

En cela la présente approche communicationnelle du traitement médiatique du conflit rwandais permettrait de confirmer ou d'infirmer l'analyse selon laquelle « *la couverture des conflits armés pose l'un des plus grands dilemmes à la presse, non seulement en raison des dangers qu'ils représentent et des passions qu'ils soulèvent, mais aussi parce que les journalistes sont le plus souvent sommés de choisir leur camp. Le dilemme est évidemment le plus aigu lorsque les journalistes doivent couvrir des guerres où leur propre pays est engagé* »¹⁷. En termes clairs, devant une très probable implication des gouvernements français et belge dans le génocide de 1994 au Rwanda, on procède ici à l'examen du degré de réflexivité des deux spécialistes de l'Afrique face aux lobbies politiques, dont les intérêts dans ce conflit furent bien souvent rétifs à la vérité.

Une problématique analogue a été abordée entre autres par le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) et l'Institut Panos Paris, à travers l'étude du rôle des médias dans les conflits armés africains. En introduction de cette publication, la chercheuse Marie-Soleil Frère

¹⁵ Il écrit : « *Il est plus que temps que notre pays s'engage de façon résolue pour exiger que l'identité de ceux qui "tiraient les ficelles dans l'ombre" soit enfin connue. L'absence de réaction des autorités politiques belges concernées, malgré les éléments objectifs de plus en plus nombreux concernant les véritables responsabilités dans l'attentat du 6 avril 1994, finira par me convaincre que les accusations de certains milieux, à l'égard du rôle direct qu'aurait joué la Belgique dans l'élimination physique du président Habyarimana, sont bel et bien fondées* ». Voir MARCHAL, L., "Il est grand temps de faire la clarté sur la tragédie rwandaise", *Le Soir*, 25 oct. 2005.

¹⁶ Voir COUTAU-BÉGARIE, H. (dir.), *Les médias et la guerre*, Paris, Economica, 2005, pp. 987-989.

¹⁷ MARTHOZ, J.-P., *Et maintenant le monde en bref. Politique étrangère. Les médias et le nouveau désordre mondial*, Bruxelles, Complexe/GRIP, 2006, p. 271.

épingle pertinemment le rapport des journalistes africains aux pouvoirs politiques parmi les facteurs paraissant influencer fortement le positionnement des acteurs médiatiques en période de conflit. Et de constater que dans les relations entre les pouvoirs politiques et les médias, « *les journalistes d'Afrique centrale ont souvent été, ces dernières années, les courroies de transmission de l'information unilatérale d'une des parties au conflit* »¹⁸.

En prolongement de cette analyse, on soutient ici que le constat de Frère, loin d'être l'apanage des journalistes africains, s'applique tout aussi bien au « journalisme de métropole »¹⁹, avec en l'occurrence comme trame réflexive le même questionnement : les spécialistes des médias européens ont-ils été entraînés dans une spirale de « propagande et d'embrigadement des esprits », ou bien à l'inverse ont-ils couvert le génocide rwandais avec tout le professionnalisme requis, permettant ainsi de renforcer les mécanismes démocratiques en développant notamment les capacités de pression de la population sur ses dirigeants, de même qu'en permettant le contrôle critique de la gestion de la chose publique en matière de politique extérieure ?²⁰

Opportunément, nous reprenons à bon compte le postulat suivant formulé par Jean-Paul Marthoz : la connivence est au cœur des relations entre la presse et le pouvoir, spécialement entre le journalisme de métropole et la politique étrangère²¹. Plus précisément, on examinera la « réflexivité journalistique » à travers la capacité des journalistes à rapporter avec complexité un événement aussi chargé d'émotion que le génocide, ce qui implique de mesurer non seulement leur degré de vigilance par rapport à une certaine simplification émotionnelle, mais aussi leur potentiel d'autonomie face aux pressions politiques.

Dans ce cadre, nous posons deux hypothèses. Primo, paraphrasant Gérard Prunier lors de son audition par la Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda, on avancera que la polarisation entre Tutsi et Hutu fut (est) telle, les crimes et les souffrances furent (sont) tels que les journalistes se sont probablement sentis obligés de prendre parti. Ils veulent qu'il y ait des bons d'un côté et des méchants de l'autre²². Secundo, dans ce conflit, les journalistes dans leur majorité se sont proba-

¹⁸ FRÈRE, M.-S., "Introduction", in : FRÈRE, M.-S. (dir.), *Afrique centrale : médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix ?*, Bruxelles, Complexe/GRIP, p. 11.

¹⁹ Marthoz qualifie ainsi une couverture médiatique particulière, marquée par le lien colonial entre la presse belge et la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi ; entre les journalistes britanniques et le Nigeria ou le Kenya ; entre les médias italiens et le Soudan ou la Corne de l'Afrique ; ou encore entre les médias français et les pays des anciennes AOF et AEF et l'Afrique centrale. Voir MARTHOZ, J.-P., "Journalisme global ou journalisme de métropole ? Les conflits africains dans les médias du Nord", in : FRÈRE, M.-S. (dir.), *op. cit.*, p. 305.

²⁰ FRÈRE, M.-S., art. cit., p. 7.

²¹ MARTHOZ, J.-P., *op. cit.*, p. 252.

²² Gérard Prunier, cité par WILLAME, J.-C., *Les Belges au Rwanda. Le parcours de la honte*, Bruxelles, GRIP, 1997, p. 17.

blement comportés comme lors de tout conflit armé dans lequel leur pays est impliqué. Dans ce cas-là, souvent, « *la plupart des hommes des médias préfèrent alors hurler avec les loups. (Or), le journaliste pourrait manifester son aptitude à la dissidence. Mais il aime lui aussi barboter dans le torrent unanimiste (...) faire front contre l'ennemi, rester mobilisé avec son armée et son pays* »²³. D'où les questions suivantes : fut-il (est-il) possible aux écrivains journalistes de rapporter le drame des victimes essentiellement tutsies du génocide sans pour autant censurer les informations alléguant des massacres de grande ampleur attribuées à leurs leaders militaro-politiques²⁴ ? Fut-il (est-il) possible de rendre compte de la responsabilité des Rwandais dans cette tragédie, sans pour autant occulter celle des puissances occidentales ?

2.2. Les juges et les politiques

En l'espèce, une première responsabilité est d'ordre politique, pour ce qui concerne les enquêtes sur l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. Au-delà des vérités judiciaires successives, se profile en filigrane une logique de *realpolitik* à l'œuvre ici comme dans les dossiers judiciaires touchant la raison d'État (Karachi, Angolagate, Rwanda, Elf²⁵, etc.) : lorsque Kigali était en froid avec la France de Mitterrand et Chirac, un juge français a mis en cause le régime rwandais ; cependant, après que la France de Sarkozy se soit réconciliée avec Kigali, un autre juge français pourrait mettre hors de cause le même régime.

Si l'on accorde quelque crédit aux rapports confidentiels du département d'État américain révélés par Wikileaks, il apparaît qu'en France la séparation des pouvoirs n'a pas été scrupuleusement de mise dans le dossier rwandais. D'après des révélations de l'ambassade américaine à Paris, non seulement le juge Bruguière aurait présenté sa décision de délivrer des mandats d'arrêt à des responsables français y compris au président Chirac, coordonnant ainsi son calendrier avec le gouvernement, mais selon un responsable du Quai d'Orsay, « *le gouvernement français avait donné à Bruguière le feu vert pour rendre son rapport et la France avait voulu riposter à la décision du Rwanda de mener une enquête sur l'implication de la France dans le génocide de 1994 et ses conséquences* »²⁶.

²³ HALIMI, S., *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Liber, 1997, p. 25.

²⁴ Comme l'a fait remarquer un analyste, « *les victimes d'hier peuvent, malheureusement, se transformer en bourreaux d'aujourd'hui. Les exemples abondent, comme celui, très récent, du Rwanda. Les Tutsis ont été victimes d'un génocide de la part des Hutus, mais l'une de leurs organisations a réussi à conquérir le pouvoir et a commis de terribles massacres* » : GRESH, A., *Israël-Palestine. Vérités sur un conflit*, Paris, Fayard, 2^e éd., 2007, p. 25.

²⁵ Lire entre autres le témoignage instructif de JOLY, E., *Est-ce dans ce monde-là que nous voulons vivre ?*, Paris, Gallimard, 2004.

²⁶ BERNARD, P., "France-Rwanda : l'enquête Bruguière était suivie de près à l'Élysée", *Le Monde*, Hors-série, janvier 2011, p. 134.

En outre, certains médias français, plutôt bien informés, croient savoir qu'à l'époque « *si tant à l'Élysée qu'au Quai d'Orsay, on affirme que "la justice passera", un conseiller de Jacques Chirac reconnaît, sous couvert d'anonymat, qu'une "consigne civique" a été passée au juge Bruguière pour qu'il ne saisît pas le parquet dans le contexte du dixième anniversaire imminent du début du génocide au Rwanda* »²⁷, de sorte que des arrangements politiques entre autorités françaises et rwandaises ont pu aboutir effectivement à un « classement négocié du dossier » par la justice²⁸.

Dans ces conditions, sachant que « *nous ne sommes pas arrivés à l'ère de la transparence absolue des calculs stratégiques qui guident l'activité politique, surtout lorsque c'est de politique africaine qu'il s'agit* »²⁹, on ne peut exclure a priori l'éventualité que le juge Trévidic ait été à son tour confronté à quelques « consignes civiques », tant il est vrai qu'il fait l'objet de pressions politiques, voire de tentatives de déstabilisation, pour avoir voulu diriger en toute indépendance des affaires qui font trembler l'État (le dossier Karachi et l'assassinat des moines de Tibéhirine), et pour avoir mené à terme l'enquête sur le Rwanda³⁰. C'est à raison que Filip Reyntjens se montre réservé sur l'impartialité de la justice : « *Ce sera aux juges Trévidic et Poux de décider, à l'issue de leur instruction, sur base de tous les éléments du dossier et surtout en toute indépendance, si oui ou non il sera nécessaire de transmettre le dossier pour poursuites éventuelles* »³¹. Rappelons que, lors de ce conflit armé entre Rwandais, des puissances occidentales sont intervenues sur fond de rivalités géopolitiques.

3. UN GÉNOCIDE, DES RESPONSABILITÉS

Nous partageons, de ce point de vue, la même vision que le politologue belge Olivier Lanotte, qui souligne que « *l'histoire du génocide rwandais et le jeu de ses divers protagonistes sont ainsi nettement plus complexes que ne l'a laissé croire une partie de la littérature parue depuis 1994* »³².

²⁷ SMITH, S., "L'enquête sur l'attentat qui fit basculer le Rwanda dans le génocide", *Le Monde*, 9 mars 2004.

²⁸ Selon l'expression de GUICHAOUA, A., *op. cit.*, pp. 289-290.

²⁹ AMBROSETTI, D., *op. cit.*, p. 17.

³⁰ HELBERT, F., "Le juge antiterroriste Trévidic : l'ennemi d'État", *Marianne*, 14-20 janv. 2012, pp. 40-45.

³¹ REYNTJENS, F., art. cit. De même, l'association Survie a réclamé, entre autres, « *l'indépendance de la justice et l'arrêt des pressions sur les juges dont le juge Trévidic* » [<http://survie.org/genocide/historique-et-declenchement/article/revirement-dans-l-enquete-sur-l->].

³² LANOTTE, O., *op. cit.*, p. 512.

3.1. Enjeux de pouvoir locaux et ingérences stratégiques extérieures

Car, en effet, certains ont adopté à cet égard une position contestable, consistant à considérer le conflit armé rwandais comme un conflit ethnique, à l'instar d'autres conflits internes africains dans lesquels il est « difficile de saisir le jeu de forces géopolitiques d'envergure internationale », excluant ainsi de les voir à la façon des « conflits violents entre des forces politiques, comme l'Europe en a longtemps connus »³³. Une présentation plus complexe des chercheurs américains Christian Davenport et Allan C. Stam présente l'événement de 1994 comme un ensemble de processus multiples de violences qui se sont produits d'une manière simultanée, à savoir un génocide, une guerre civile, ainsi qu'une violence débridée, impliquant des représailles de Hutus sur des Tutsis et vice-versa³⁴.

De telles analyses nous paraissent malgré tout simplistes, car elles écartent toute idée que « *les "haines ataviques" ne sont pas plus à l'origine du génocide en Afrique qu'en Europe. Là comme ailleurs, les génocides sont inspirés et organisés par des individus* »³⁵, ce qui pourrait indiquer que ce sont les chefs militaro-politiques extrémistes du « Hutu Power » comme faucons du FPR qui ont joué pour le meilleur et pour le pire leur propre partition³⁶.

Car appréhender le problème du Rwanda simplement comme celui d'une lutte séculaire entre deux 'races' antagoniques occulte le fait que, derrière la phraséologie raciale se cache une guerre pour la préservation et la conquête du pouvoir depuis l'époque coloniale³⁷. Il serait encore plus judicieux, à nos yeux, de considérer que, loin d'une guerre entre ethnies, on a eu affaire à une ethnicisation des enjeux de pouvoir par les leaders militaro-politiques locaux, eux-mêmes soutenus par des puissances étrangères.

C'est dire à quel point le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme au Rwanda voyait juste lorsqu'il a écrit que « *le refus de l'alternance politique, qui caractérise l'Afrique noire francophone en général, prend une allure particulière au Rwanda avec une forte coloration ethnique. En fait, l'enjeu des événements qui se déroulent dans le pays n'est pas ethnique mais plutôt politique : c'est la conquête du pouvoir politique* »³⁸.

³³ LACOSTE, Y., «Géopolitique des tragédies africaines», *Hérodote*, n° 111, 2003, pp. 4-6.

³⁴ Traduction française de l'article "What really happened in Rwanda in 1994?", *La Revue Nouvelle*, mai-juin 2010, pp. 146 sqq.

³⁵ DEL PONTE, C., *La traque, les criminels de guerre et moi*, Paris, Héloïse d'Ormesson, 2009, p. 115.

³⁶ LANOTTE, O., *op. cit.*, p. 513.

³⁷ Ramsey Clark, ancien ministre de la Justice (Attorney General) des États-Unis, cité par PHILPOT, R., *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Montréal, Les Intouchables, 2003, p. 67. WILLAME, J.-C. (*Les Belges au Rwanda. Le parcours de la honte*, Bruxelles, GRIP, p. 35) le pense également.

³⁸ NATIONS UNIES, CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME, "Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda soumis par M. René Degni-Segui,

Son rapport situait les responsabilités aussi bien au niveau des personnes morales, des organes de l'État rwandais, des organes du FPR, des personnes privées, que de certains États étrangers et de la communauté internationale³⁹. Fortes de cette connaissance, certaines personnalités comme Cynthia McKinney, ex-membre du Congrès américain et ancienne envoyée spéciale du président Bill Clinton en Afrique, considèrent le génocide rwandais comme la conséquence d'un coup d'État perpétré par le FPR, avec l'aide de l'administration démocrate qui aurait décidé de changer le régime en place au Rwanda. Pareilles allégations⁴⁰ relèveraient-elles du fantasme ?

Pas tant que cela car, comme l'a également révélé Lanotte, on se demande toujours si des décideurs américains n'étaient pas informés du complot visant le président rwandais, sachant que des précautions avaient été prises en vue de protéger les citoyens américains des troubles à venir : le 6 avril 1994, l'attaché militaire de l'ambassade des États-Unis au Cameroun, le colonel Vukovic, était déjà à Kigali pour superviser les opérations d'évacuation du 7 au 9 avril, alors que se posait à Bujumbura, quelques heures avant l'attentat, un bataillon de l'armée américaine (700 hommes) venu de Somalie en couverture de ces opérations⁴¹. Bien plus, le rôle des États-Unis apparaît aujourd'hui de plus en plus clair, à mesure qu'émergent des preuves montrant que l'administration américaine, afin d'accélérer la prise du pouvoir par le FPR, a sciemment interdit d'utiliser la qualification de « génocide » jusqu'au moment où elle a réussi à imposer un embargo militaire contre le Rwanda⁴². Par la suite, le comportement des États-Unis au Conseil de Sécurité entre avril et juillet 1994 avait conduit l'ancien secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali, à déclarer que le génocide rwandais était à 100 % de la responsabilité des États-Unis, aidés par l'Angleterre et par la passivité des autres États⁴³.

Quant à la Belgique, en plus d'avoir été de tout temps le principal partenaire du Rwanda en matière d'assistance et d'entraînement militaire⁴⁴, elle aurait prêté main forte aux États-Unis, à travers la décision prise par son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes, de retirer le contingent belge, avec comme conséquence l'amplification des massacres et l'accélération de la prise de pouvoir par le FPR. Une décision qui aurait valu

Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme», en application du paragraphe 20 de la résolution 1994 S-3/1 de la Commission, en date du 25 mai 1994, p. 22.

³⁹ *Ibid.*, p. 25.

⁴⁰ MARCHAL, L., «Génocide rwandais, génocide des Tutsis ou génocide des Grands Lacs ?», *Rencontres pour la Paix, Documents préparatoires aux réunions sur l'Afrique centrale*, numéro spécial, févr. 2010, pp. 14-15.

⁴¹ Voir LANOTTE, O., *op. cit.*, p. 277.

⁴² Sur ce sujet, lire PHILPOT, R., *op. cit.*, pp. 109-110, ainsi que BRAECKMAN, C., *Les nouveaux prédateurs*, *op. cit.*, p. 229.

⁴³ Boutros Boutros Ghali, cité par PHILPOT, R., *op. cit.*, p. 105.

⁴⁴ BRAECKMAN, C., *Qui a armé le Rwanda ? Chronique d'une tragédie annoncée*, Bruxelles, GRIP, 1994, p. 40.

à W. Claes sa nomination au poste de secrétaire général de l'OTAN – sur recommandation des Américains, révèle à cet effet C. Braeckman⁴⁵.

La France, pour sa part, est intervenue dans le cadre d'une coopération militaire bilatérale ménageant des intérêts nationaux moins économiques que politiques à courte vue, dont le maintien du rang et du poids politiques dans les institutions internationales, la limitation de l'immigration en France par une action « à la source », en plus du profit tiré par les réseaux d'intérêts omniprésents dans cette aide au développement. Ce qui a poussé Gérard Prunier à voir dans l'Afrique « une source importante d'argent blanchi à destination des partis politiques français »⁴⁶.

3.2. Une guerre secrète entre alliés ?

C'est dans cet environnement de la realpolitik que le territoire rwandais fut également le lieu d'affrontement des jeux, enjeux et intérêts stratégiques des puissances occidentales. En admettant que « les démocraties occidentales se trouvent en état de paix entre elles »⁴⁷, on est porté à penser que la France et la Belgique se sont livrés une guerre secrète entre alliés.

Pierre Péan décrit de manière appropriée ce nouveau genre d'affrontement : « *Les armes de la guerre entre « amis » ne sont évidemment pas les mêmes que celles de l'affrontement entre ennemis déclarés (...). Les agresseurs ont donc été tenus de mener des actions clandestines (covert actions) en utilisant leurs services secrets et leurs forces spéciales, en s'offrant les services de mercenaires, en pratiquant la guerre médiatique par une désinformation sophistiquée (...) mais aussi et surtout en entraînant avec et derrière eux des États qui ont les mêmes intérêts qu'eux, de nouveaux leaders africains déjà au pouvoir ou pouvant y accéder grâce à des aides clandestines, provoquant ainsi des "guerres secrètes entre amis" »*⁴⁸.

Un fait semble en tout cas établi : les rivalités franco-belges cristallisées autour du contrôle des territoires africains, spécialement au sujet du potentiel minier du Congo, sont connues des spécialistes. Elles se sont produites dans le cadre du « syndrome de Kolwezi », expression d'Olivier Lanotte désignant « le sentiment d'un "complot" français contre les intérêts de la Belgique dans ses anciennes colonies d'Afrique centrale et constitue un phénomène de "vexation collective" »⁴⁹. De même, selon Jean-Claude Wilame, la forte implication belge lors des accords d'Arusha, puis dans la MINUAR, s'est imposée dans le cadre de cette « traditionnelle et sourde rivalité franco-belge » qui se serait imposée, principalement dans le domaine de la

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ AMBROSETTI, D., *op. cit.*, p. 97.

⁴⁷ BATTISTELLA, D., *Théorie des Relations internationales*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2003, pp. 472-473.

⁴⁸ PÉAN, P., *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, pp. 146-147.

⁴⁹ Lire LANOTTE, O., *op. cit.*, pp. 200-201 et 203.

coopération militaire, face à une influence trop prépondérante de la France, tout comme dans l'entourage immédiat du président rwandais où les Français avaient pris la place des Belges⁵⁰. Thèse à laquelle François Mitterrand avait donné du poids en se défendant de la manière suivante : « *Mais la France n'est au Rwanda qu'en raison de l'incapacité de la Belgique de jouer un rôle fondé sur ses anciennes responsabilités dans ce pays* »⁵¹.

Ainsi par exemple, le colonel « *Marchal n'était pas alors réceptif à ce que pouvait dire un militaire français qu'il soupçonnait des pires intentions, tant la rivalité entre Belges et Français était grande* »⁵², et que pour sa part « *l'armée française soupçonne certains éléments du bataillon belge d'avoir tiré sur son C130 à l'aéroport de Kigali le 14 avril 1994* »⁵³. De même, lorsque la Belgique qui déplore le meurtre de ses 10 casques bleus souhaite intervenir, mais seulement sous l'égide de l'ONU, Paris s'oppose à ce que les 250 parachutistes qui viennent d'arriver rejoignent le contingent belge de l'ONU déjà sur place⁵⁴. Bref, entre Français et Belges, les rivalités sont telles que « *les désaccords sur ce qu'il faut faire s'exacerbent autour de l'aéroport, avec menaces mutuelles d'en venir aux coups. Quelques obus tombent près d'un avion français, et les officiers de l'opération "Amaryllis" soupçonnent fortement leurs collègues belges d'essayer ainsi de les empêcher de décoller* »⁵⁵.

Une observation plus poussée montre que la rivalité franco-belge était elle-même calquée sur les positions politico-militaires rwandaises derrière lesquelles chacun des deux États s'était rangé : la France était favorable aux Hutus, et la Belgique aux Tutsis. Par exemple, après que l'Union européenne ait voté des crédits spéciaux pour près de 20 millions de dollars en faveur du nouveau gouvernement rwandais, l'argent fut bloqué par le veto français jusqu'au 25 novembre. Autre illustration : « *À la conférence de La Haye, en septembre, l'ambassadeur français quitte la salle lorsque le président rwandais Pasteur Bizimungu commence son discours. Et lorsque Paris convoque le dix-huitième sommet franco-africain de Biarritz, les 8 et 9 novembre, le Rwanda n'est pas invité* »⁵⁶.

Autant la France était opposée à la chute d'Habyarimana, autant la Belgique était favorable à la victoire de Kagame. C'est ainsi que des officiels de l'ancien régime mirent en cause les casques bleus belges de la MINUAR, tandis que l'ambassadeur rwandais à Kinshasa, Étienne Sengegera, affirma que l'avion avait été « *abattu par des militaires belges pour le compte du FPR* »⁵⁷. Or, avant le génocide, Habyarimana aurait explicitement désigné

⁵⁰ Voir WILLAME, J.-C., *Les Belges au Rwanda, op. cit.*, pp. 39-41.

⁵¹ PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs*, Paris, Fayard, 2005, p. 175.

⁵² *Ibid.*, p. 230.

⁵³ *Ibid.*, p. 293.

⁵⁴ PRUNIER, G., *op. cit.*, p. 281.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 283.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 398-399.

⁵⁷ On trouvera toutes ces informations chez REYNTJENS, F., *op. cit.*, pp. 38-39.

les Américains et les Belges comme les amis de ses ennemis, allant jusqu'à citer nommément Herman Cohen, qui travaillait en connivence avec les Belges sur un plan qui visait à le vider de tous les pouvoirs en faveur de Kagame⁵⁸. Le défunt président avait, semble-t-il, une vue très claire des enjeux : « *Je n'arrive pas à comprendre que ces Occidentaux soient capables de réaliser la folie de leur plan pour la région des Grands Lacs. J'ai longuement expliqué aux Belges et aux Américains que leur désir de m'éliminer politiquement ou physiquement entraînerait un bain de sang que personne ne saurait arrêter* »⁵⁹. Mais comment arrêter la froideur de la realpolitik des relations internationales, sa prétention à légitimer des actes intransigeants au nom de l'intérêt national ?⁶⁰ En politique internationale, les intérêts stratégiques des puissances l'ont toujours emporté sur la vie et la paix des populations. En tout cas, en 1994, on n'en est pas au premier changement violent de régime que la France, les États-Unis ou la Belgique organisent au profit d'un « client » en Afrique⁶¹. Sauf que cette fois, les « faiseurs de rois » – selon l'expression de J.-C. Willame – ont été pris en défaut dans leurs calculs, vu que « *très peu imaginaient que l'attentat libérerait une violence aussi paroxystique et que les acteurs étrangers feraient preuve d'une impuissance totale à la contenir* »⁶².

La dialectique du monde des États et de l'espace public international se nourrissant d'hypocrisie, de silences, de bricolages, d'actions clandestines et de coups bas⁶³, il s'avère d'une part que, depuis 1991, les contacts entre la France et le FPR n'ont jamais cessé pendant toute la durée de l'opération Turquoise, tant sur le terrain des opérations qu'à Paris⁶⁴. D'autre part, côté belge, des complicités ont pu être nouées avec certains officiers des Forces armées rwandaises (FAR)⁶⁵. Dans ce contexte, un « discours de légitimation morale »⁶⁶ occultant les responsabilités de la France et de la Belgique a été produit par les responsables politiques ; il a ensuite été couvert par la polémique journalistique, à travers des mécanismes langagiers (dévoilements et silences) d'une nature particulière.

⁵⁸ NGBANDA NZAMBO, H., *Crimes organisés en Afrique centrale*, Paris, Dubois, 2004, pp. 128-129 *sqq.*

⁵⁹ *Ibid.*, p. 232.

⁶⁰ COLONOMOS, A., *La morale dans les relations internationales : rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 72.

⁶¹ L'excellent documentaire de BENQUET, P., intitulé *Françafrique : 50 années sous le sceau du secret* (voir <http://boutique.francetv.com/dvd-blu-ray/francafrique.html>), tout comme l'ouvrage de CHOMSKY, N., *De la guerre comme politique étrangère des États-Unis*, Paris, Agone, 2003, sont entre autres très éclairants à ce sujet.

⁶² GUICHAOUA, A., *op. cit.*, p. 290.

⁶³ BADIE, B., *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002, p. 319.

⁶⁴ WILLAME, J.-C., *art. cit.*, p. 127.

⁶⁵ WILLAME, J.-C., *Les Belges au Rwanda*, *op. cit.*, pp. 21, 36-37 et 193.

⁶⁶ Expression empruntée à AMBROSETTI, D., *op. cit.*

4. LA CONDUITE EN MIROIR DES SPÉCIALISTES

En choisissant, à l'instar des États, un camp contre un autre – hutu ou tutsi –, les spécialistes Afrique des médias francophones belges et français se sont lancés dans une polémique journalistique dont la conséquence fut davantage de couvrir (dans le sens de voiler) les enjeux démocratiques de l'implication de leurs gouvernements dans le conflit rwandais. Or, dans une situation de guerre, le journaliste « *peut choisir de jouer le rôle d'un témoin neutre en refusant de s'impliquer dans le conflit ou se rallier à l'un des deux partenaires, ce ralliement pouvant aller d'une simple approbation tacite à la constitution d'une véritable coalition* »⁶⁷. S'étant ralliés à un camp, ces spécialistes des médias auraient-ils encore pu rendre compte de toutes les informations sur la guerre du Rwanda dans le strict respect de la déontologie ? Globalement, cela ne fut pas toujours le cas, et il ne semble pas exagéré de constater comme J.-C. Willame que « *le génocide rwandais n'a pas manqué de charrier aussi bon nombre de dérives médiatiques (...), et jamais l'opinion publique n'aura été autant inondée par un flot de demi-vérités, d'arrière-pensées, voire de tentatives de manipulations* »⁶⁸.

4.1. De la polémique à la violence mimétique

Le ralliement à un camp est d'abord perceptible dans l'existence d'une coalition, qui se manifeste « *par une prise de parole à la place de l'allié, une proposition d'arguments conjoints, des formules d'approbation et de désapprobation* »⁶⁹. En l'occurrence, on peut observer les réactions contre l'ouvrage *Noires fureurs, Blancs menteurs* de Pierre Péan sur le génocide rwandais en 2005. À l'évidence, la majorité des spécialistes Afrique de la presse francophone belge et française a accueilli avec de grandes réserves, voire une franche hostilité, sa parution. À partir de là, leur compte rendu du livre a davantage relevé de la polémique que de l'information. Sous cet angle, les confrères de Péan ont présenté son livre comme « à charge contre Kagame, à décharge pour la France ». Selon eux, « Péan ne craint pas de réécrire l'histoire, de faire la synthèse de tous les négationnismes déjà publiés » [*Le Soir*, 26-27 nov.] ; il « reprend les idées et la terminologie qui prévalaient dans le Rwanda du "racisme de bon aloi" où se préparait le génocide des Tutsis » [*Le Monde*, 2 déc.] ; il « relativise l'un des deux seuls génocides du XXe siècle à avoir été pleinement reconnu par l'ONU » [*Libération*, 29 nov.] ; ou encore, il « défend la thèse des extrémistes hutus » [*La Libre Belgique*, 1^{er} déc.]. Quant à la Société des journalistes de RFI (Ra-

⁶⁷ Voir YANOSHEVSKY, G., art. cit., p. 63.

⁶⁸ WILLAME, J.-C., art. cit., p. 116.

⁶⁹ YANOSHEVSKY, G., art. cit., p. 63.

dio France internationale), elle est allée jusqu'à déprogrammer un entretien prévu avec l'auteur⁷⁰.

Comment expliquer une telle coalition à l'égard d'un confrère ? À première vue, ce sont principalement ses attaques ad hominem qui ont attiré les foudres sur Péan. Celui-ci, il est vrai, ne s'embarrasse pas de précautions lorsqu'il cite des confrères. Patrick de Saint-Exupéry (*Le Figaro*), Jean-François Dupaquier (indépendant), Madeleine Mukamabano (*RFI*), Pascal Kropp (*L'événement du jeudi*), Marie-France Cros (*La Libre Belgique*), Colette Braeckman (*Le Soir*), sont globalement qualifiés de « *génération d'idiots utiles, dont le comportement finit par ressembler à celui d'agents d'une puissance extérieure. (...) Ces dizaines de journalistes et de représentants des médias qui ont gobé la désinformation distillée par Kagame* »⁷¹. Mais on pense aussi que c'est surtout parce que Péan a osé mettre en cause l'actuel président Paul Kagame, qu'il désigne comme le responsable de l'attentat qui a abattu l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994, qu'il a été pris à partie⁷².

Les adversaires de Péan le qualifient, en effet, de négationniste, alors que sa position est claire : « *J'affirme seulement que le génocide tel qu'il est décrit ne correspond pas à la réalité, ce qui ne veut évidemment pas dire que je nie les choses horribles qui se sont passées au Rwanda* » [*Le Journal du mardi*, 22 nov. 2005]. En revanche, il assume en ce qui concerne le révisionnisme : « *Je sais que je serai classé, au mieux parmi les révisionnistes, au pire chez les négationnistes. Mon espoir étant de ne figurer que dans la première catégorie. Ce que j'assume, car, lorsque l'Histoire est à ce point truquée, la seule façon de reprendre le chemin de la vérité, c'est de la réviser (...). Je ne nie pas ce qui s'est passé. Je ne mets pas en question le génocide des Tutsi. Je le replace dans une histoire dont j'explore la face cachée* », se défend Péan [*Le Vif/L'Express*, 2 déc. 2005].

Claudine Vidal considère à cet égard que Pierre Péan s'est laissé enfermer dans la logique tranchée des camps propagandistes, « *comme si critiquer la politique menée par les autorités françaises au Rwanda de 1990 à 1994 (et, au simple vu de ses résultats, elle est critiquable) révélait nécessairement une haine envers la France* ». Pour autant, estime l'auteure, « *il serait contraire à la vérité d'affirmer qu'il s'agit d'un livre sans autre importance que celle du scandale qu'il a suscité, car, d'une part, (...) il a conduit des investigations sur la réussite de désinformations fabriquées par le FPR à l'attention de la communauté internationale. D'autre part, son apport le plus original est d'avoir reconstitué les liens entre les autorités de Kigali, victorieuses, et leurs relais européens (...) dont il dénonce les mensonges et*

⁷⁰ Voir la revue de presse de PERRET, T., "Les dossiers de presse : Afrique-France : Rwanda/« l'affaire » Péan", *MFI Hebdo, Radio France Internationale*, 22 déc. 2005 (<http://www.rfi.fr/Fichiers/Mfi/PolitiqueDiplomatie/1639.asp>).

⁷¹ PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., pp. 23-23.

⁷² LECLERCQ, H., "Le livre qui fâche", *La Dernière Heure-Les Sports*, 2 déc. 2005.

les pratiques d'intimidation, montrées en acte sur des cas précis », conclut-elle⁷³.

En tout cas, l'écrivain français avoue n'avoir « strictement rien à dire à tous les journalistes qui, pendant l'été 1994, ont véhiculé certaines idées sous le coup de l'émotion : j'aurais sans doute fait la même chose », confesse-t-il [*Le Journal du mardi*, 22 nov. 2005]. En revanche, ses critiques viseraient quelques spécialistes de l'Afrique au sein des médias français et belges, au premier rang desquels Colette Braeckman, qu'il n'hésite pas à qualifier de « passionaria belge pro-FPR »⁷⁴. Piquée au vif, cette dernière répliquera dans un quotidien français, révélant par ailleurs les enjeux géopolitiques, à savoir que derrière Pierre Péan se cachait la France : « *Le génocide des Tutsis en 1994 est avéré. C'est le rôle de la France qui reste ambigu* », souligne-t-elle⁷⁵. À partir de là, la polémique se poursuit entre les deux journalistes écrivains.

Et comme on le voit déjà, leurs oppositions de nature idéologique sur le Rwanda vont se manifester à travers une virulence langagière, où chacun rivalise d'adjectifs de plus en plus disqualifiants de la position adverse. La théorie formulée par René Girard sur les interactions symétriques caractérisant les conduites en miroir et la rivalité des doubles⁷⁶ permet d'expliquer leur comportement. Plus spécifiquement, on a affaire à un « mimétisme négatif » où l'imitation entre les journalistes engendre l'opposition, et l'opposition, réciproquement, engendre l'imitation⁷⁷.

4.2. De la violence mimétique à la prédiction auto-réalisatrice

Le processus mimétique, comme l'a montré R. Girard, tourne souvent à l'escalade symétrique. En l'occurrence, les rôles sont ici inversés : Pierre Péan détourne l'attention sur le rôle peu glorieux du gouvernement français au Rwanda, en attaquant Colette Braeckman accusée de propagande en faveur de la Belgique et du FPR, reproche que cette dernière lui retourne concernant la France et les FAR. C'est ainsi que pour Pierre Péan, la France est victime d'une accusation belge, tandis que, selon Colette Braeckman, c'est une source française qui avait désigné les Belges comme les auteurs de l'attentat⁷⁸.

Au fil des accusations réciproques émerge une prédiction auto-réalisatrice : la spécialiste belge confirme par ses écrits les attaques dont elle fait l'objet de la part de son confrère français, et vice-versa. Péan écrit :

⁷³ VIDAL, C., «Un livre important et contestable», *Le Monde*, 9 déc. 2005.

⁷⁴ PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., pp. 379-380.

⁷⁵ BRAECKMAN, C., «Rwanda, l'enquête inachevée», *Le Monde*, 9 déc. 2005.

⁷⁶ En prenant en compte les critiques formulées à l'encontre du concept de mimésis de R. Girard, notamment la négligence de la coopération positive dans l'imitation. Voir MEUNIER, J.-P., *Approches systémiques de la communication*, Bruxelles, De Boeck, 2003, pp. 86-88.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁸ <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2012/01/11/rwandaune-vaste-operation-denfumage/>.

« *C'est pour cela que je consacre tout un chapitre à une journaliste belge qui a beaucoup d'influence même en France (Colette Braeckman du journal *Le Soir*, ndlr). C'est elle qui a été le plus loin dans des affirmations unilatérales et carrément mensongères* » [*Le Journal du mardi*, 22 nov. 2005]. Or, comme le souligne Willame, c'est effectivement de la Belgique et plus particulièrement du *Soir* avec des considérations, des hypothèses et des interprétations « résistant peu à une analyse rationnelle », que partirent les attaques les plus virulentes à l'égard de la France⁷⁹. Dès juin 1994, Colette Braeckman accusait en effet deux militaires français, des Antillais ou des Guadeloupéens, du DAMI (Détachement d'assistance militaire et d'instruction) d'avoir abattu l'avion du président Habyarimana. Des Français qui auraient porté des uniformes belges pour quitter l'endroit et être vus de loin par deux soldats de la garde nationale, afin de faire porter le chapeau aux Belges⁸⁰.

La journaliste belge joue sur le registre du dévoilement sélectif lorsqu'elle écrit ce qui suit : « *Malgré l'embargo, les livraisons d'armes se poursuivent, non seulement jusqu'à la veille du génocide, mais bien après qu'il a commencé (...). Rappeler tout cela, répète la journaliste, ce n'est pas adopter une position antifrançaise : c'est aligner des faits réels, observés sur le terrain, c'est s'interroger sur la pertinence et les raisons d'un tel soutien* » [*Le Monde*, 9 déc. 2005].

Il en est de même quand elle fustige le travail de « sanctification absolue » de la politique française par Péan : « *La France aurait été le seul pays sans agenda caché, à ne vouloir que l'instauration d'une démocratie et la paix au Rwanda, le reste du monde, Belgique et pays anglo-saxons en tête, préférant cyniquement soutenir un pouvoir tutsi aux mains rouges de sang !* » [*Le Soir*, 26-27 nov. 2005].

4.3. Un déficit de réflexivité

Si c'est insinuer que la Belgique aurait été, elle, la seule nation occidentale à n'agir que pour de nobles raisons, l'absence de réflexivité à l'égard de la Belgique est ici patente. C. Braeckman compare les deux coopérations militaires et estime que la France s'est salie par l'aide militaire assurée à l'armée rwandaise, tandis que la Belgique aurait gardé les mains propres en posant des actes similaires : « *Dès le début du conflit en octobre 1990, la Belgique coupa toute assistance guerrière. La France, par contre, a rapidement étendu son rôle militaire, devenant le principal partenaire militaire du Rwanda*⁸¹ ». Or, il est démontré que l'assistance belge ne s'est pas arrêtée, loin s'en faut. Au contraire, d'une part, selon Lanotte « *il est pour le moins incorrect d'affirmer que la coopération militaire belge avec le Rwanda con-*

⁷⁹ WILLAME, J.-C., art. cit., p. 116.

⁸⁰ On lira ce récit dans *Le Soir* du 16 juin 1994, ainsi que dans BRAECKMAN, C., *Rwanda, histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994, pp. 188-191.

⁸¹ BRAECKMAN, C., *Qui a armé le Rwanda ?*, op. cit., p. 40.

nut une inflexion sensible à partir d'octobre 1990 », car « jusqu'à l'aube du génocide, outre les vingt-trois coopérants militaires officiellement recensés, la Belgique entretient au Rwanda un effectif complémentaire de cinquante-cinq militaires 'fantômes' parmi lesquels figuraient des membres des Équipes spéciales de reconnaissance (ESR), 'la fine fleur de l'armée belge' »⁸². D'autre part, selon C. Braeckman elle-même, la Belgique aussi, quoi qu'elle dise, épaula jusqu'au bout le régime Habyarimana⁸³. Ce qui ne l'empêche pas de minimiser : « même si son assistance militaire fut moins controversée que celle des Français »⁸⁴.

À cet effet, par rapport au génocide rwandais, les principales sources des deux journalistes furent principalement le FPR et le gouvernement belge (pour Colette Braeckman), et les proches de Habyarimana et le gouvernement français (pour Pierre Péan). Ces sources, parce que parties au conflit, avaient tout intérêt à fournir des informations délibérément fausses, partielles ou arrangées. Aussi est-ce de la thèse adverse que proviennent les informations proches de la réalité. Le quotidien bruxellois révèle donc pertinemment que « Péan était ce que l'on appelle un homme "bien introduit" dans les milieux du pouvoir français, fréquentant l'Élysée, le président et son fils, les conseillers et les militaires. Il relaie sans doute les vues de ses informateurs, et conforte sa propre thèse. Comme un cow-boy isolé se sentant soudain investi d'une mission sacrée – défendre l'honneur de l'armée de son pays et celui de son défunt président... » [Le Soir, 26-27 nov. 2005]. Cette allégation est alimentée par l'intéressé lui-même dans un récent ouvrage : « Durant le printemps et le début de l'été 1994, je me familiarisai avec son histoire, j'évoquai la tragédie rwandaise avec François Mitterrand, mais, malheureusement, je ne donnai pas suite à une proposition de Bruno Delaye (le "monsieur Afrique" de François Mitterrand) qui me proposait de mettre à ma disposition tous les documents qu'il avait eu à voir et à traiter sur le Rwanda »⁸⁵.

On se tromperait cependant d'analyse si l'on en déduisait que C. Braeckman, elle, ne serait pas « bien introduite » dans les cabinets diplomatiques, militaires et de la Sûreté belges. Péan se charge d'ailleurs de la preuve : « Plus de dix ans après son scoop sur l'attentat contre le Falcon 50, avant de commencer d'écrire le présent ouvrage, j'ai demandé à Colette Braeckman si elle reconnaissait s'être fait manipuler. C'est une manipula-

⁸² LANOTTE, O., *op. cit.*, pp. 208-209 et 248-249.

⁸³ BRAECKMAN, C., *Rwanda. Histoire d'un génocide*, *op. cit.*, p. 251. De même, dans *Rwanda : Du parti-État à l'État-garnison*, Paris, L'Harmattan, 2000, James Gasana, ancien ministre de la Défense du Rwanda, écrit ce qui suit : « Les troupes des unités d'élite n'étaient pas formées par les Français, mais plutôt par les Belges au Centre commando de Bigogwe jusqu'à la crise d'avril 1994. Nos officiers étaient formés grâce à la coopération militaire belge ».

⁸⁴ BRAECKMAN, C., *ibid.*

⁸⁵ PÉAN, P., *Carnages*, *op. cit.*, p. 38.

tion, probablement des services belges, a-t-elle fini par reconnaître à propos de la lettre de Thaddée »⁸⁶.

Le manque de réflexivité à l'égard de la France est tout aussi manifeste chez Pierre Péan. Certes, il a bien rapporté un fait grave – « la seule grosse bavure », dit-il – du viol d'une Rwandaise par deux soldats français de la section du 21^e RIMA. Sauf que cet incident s'est produit avant le génocide, et semble rapporté dans le but de dédouaner les responsables militaro-politiques français⁸⁷. Il en est de même des incidents de Bisesero, qui ont donné lieu au dépôt d'une plainte contre des militaires français accusés de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité auprès du Tribunal des armées à Paris, le 17 février 2005. En dépit de témoignages troublants, Péan démonte les accusations, discrédite les témoins, et se livre à un plaidoyer en faveur de l'armée française ainsi que du ministre de la Défense, François Léotard. Pour l'enquêteur français, « le dossier Bisesero n'est que trucages »⁸⁸.

Or, l'actualité a vite rattrapé Péan. Le 23 décembre 2005, la juge d'instruction Brigitte Raynaud du parquet du Tribunal des armées à Paris ouvrait une information judiciaire pour « complicité de génocide » à la suite des plaintes de deux rescapés du génocide, Innocent Gisanura et Auréa Mukakalisa [*Le Monde*, 24 déc. 2005 ; *Le Nouvel Observateur*, 25 déc. 2005].

4.4. De la disculpation mimétique

De fil en aiguille se renforce ce mécanisme de disculpation qui se veut tout aussi empreint de mimétisme, corroborant l'absence de réflexivité. Pierre Péan et Colette Braeckman ont chacun demandé à des responsables politiques et militaires de leurs pays si ceux-ci avaient joué un rôle négatif dans le drame du Rwanda en 1994. Et comme naturellement ils n'ont rien à reprocher à leur coopération militaire, voilà donc des spécialistes, faute d'objectiver ces assertions, reproduire insidieusement ou inconsciemment l'idée que la France et la Belgique n'ont pas de responsabilité politique dans le génocide.

On voit ainsi Péan rapporter sans distance, pour servir son argumentation, une conversation entre le ministre français de la Coopération, Michel Roussin, et un ancien adjoint de l'attaché de Défense et conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise, le lieutenant-colonel Maurin. Il conte⁸⁹ :

⁸⁶ PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., p. 344.

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 207-208.

⁸⁸ *Ibid.*, pp. 488-489.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 331.

Michel Roussin questionne le militaire. Il veut en avoir le cœur net :

- *Mon colonel, les yeux dans les yeux, est-ce que vous pouvez me dire que vous n'avez pas participé à l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, contrairement à ce qu'écrit Colette Braeckman ?*

- *Monsieur le ministre, je n'ai pas participé à cet attentat.*

- *Je vous crois.*

Le Soir de Bruxelles use d'un procédé similaire. Péan a mis en cause le sénateur Alain Destexhe, l'ancien commissaire européen Louis Michel, ou encore l'ex-ministre Hervé Hasquin. C'est précisément aux trois que le journal laissera la parole, sans la mettre en perspective, comme s'il s'agissait d'un droit de réponse. Le résultat était prévisible : « *Nos trois MR décodent de la même façon la thèse de Péan : révisionnisme, et tentative de démontrer que la France de Mitterrand n'a pas de responsabilité, en essayant d'inverser les responsabilités* »⁹⁰.

Manifestement, en se déployant sur le registre de la polémique, les récits de Pierre Péan et de Colette Braeckman sur le génocide rwandais ont détourné l'attention et, par ricochet, occulté des faces sombres de la politique étrangère de la France et de la Belgique, servant par le fait même la raison d'État. En dernière analyse, la position de Péan « *n'a pour objet que d'établir que la France et François Mitterrand ne se sont pas fourvoyés au Rwanda en accompagnant trop loin, trop longtemps, le régime de leur "ami" Habyarimana puis de ses épigones, qui allaient enfanter les "génocidaires"* »⁹¹. De même, peu d'éléments objectifs sont en mesure de réfuter la thèse selon laquelle C. Braeckman a « *témoigné d'un parti-pris flagrant en faveur du Front patriotique rwandais (FPR), ainsi que d'une complaisance envers ses propres compatriotes belges* »⁹².

La grande différence entre les deux journalistes écrivains réside certainement dans le fait que le premier affiche sa partialité : « *De plus en plus agacé par la propagande qui diabolisait les Hutu, sanctifiait les Tutsi, c'est-à-dire en premier lieu les Tutsi pro-FPR, et faisait de François Mitterrand et des hommes politiques français des complices d'un génocide, je me résolus à mener une enquête approfondie. C'est elle qui fut publiée sous le titre de Noires fureurs, blancs menteurs, en novembre 2005* », avoue Pierre Péan⁹³. La seconde, par contre, dissimule son parti-pris, posture lui permettant d'adopter un langage prédictif : « *Les manœuvres ne sont sans doute pas terminées, assure-t-elle. On peut s'attendre à de prochaines "révélations" sur de possibles infiltrations de combattants du FPR (...), et Théogène Rudasingwa, ancien secrétaire général du FPR, en rupture avec Kagame ainsi que d'autres ex-rebelles accusés de corruption retrouvent soudain la mé-*

⁹⁰ BRAECKMAN, C., "Le révisionnisme alimenté par Pierre Péan", *Le Soir*, 26-27 nov. 2005.

⁹¹ RÉMY, J.-P., "Un pamphlet anti-Tutsis sur le génocide rwandais", *Le Monde*, 2 déc. 2005.

⁹² PHILPOT, R., *op. cit.*, p. 151.

⁹³ PÉAN, P., *Carnages, op. cit.*, p. 38.

moire et revendiquent l'attentat »⁹⁴. Extraordinaire pari sur les suites judiciaires du dossier que de discréditer par avance tout témoignage susceptible d'enfoncer le chef de l'État rwandais. Ou alors tentative, de la part de la journaliste, de faire l'information, au lieu de la rapporter.

5. ENJEUX DU JOURNALISME DE MÉTROPOLE

Dès lors que des spécialistes Afrique chargés d'éclairer le public sur les zones d'ombre de l'implication de leurs États au Rwanda se sont ralliés à un camp, quelles leçons auraient-elles pu être tirées de la tragédie rwandaise concernant les fondements de la politique africaine des gouvernements français et belge ?

Il est vrai que, dans la limite de leur mandat, la Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda, en 1997, tout comme la Mission d'information parlementaire française sur le Rwanda, en 1998, ont fait un travail critique indéniable. Toutefois, sur l'essentiel, elles n'ont pas osé aller jusqu'à mettre en cause le principe même d'intérêts dits nationaux qu'il s'agit d'aller défendre à plusieurs milliers de kilomètres de chez soi, quel qu'en soit le prix pour les populations locales, et dont les opinions ignorent la teneur exacte. Tout au plus ont-elles reconnu des erreurs, des maladresses et des analyses insuffisantes de la situation. En Belgique en tout cas, la Commission « *n'a même pas jugé bon de se pencher sur cet attentat, ne serait-ce que pour éliminer l'hypothèse voulant que des paramilitaires belges en étaient les auteurs* »⁹⁵. Au contraire, elle a trié les témoins, mettant un soin particulier à écarter ceux qui pouvaient mettre à mal la thèse officielle. Comme par exemple Martine Syoen, qui avait enseigné 17 ans au Rwanda, et qui s'y trouvait le 7 avril 1994. Elle avait demandé à être entendue par la Commission, afin de porter un témoignage concernant deux paras belges tués sur la route de Kigali et dont les médias et les autorités ont peu parlé en Belgique. Son témoignage n'a jamais été retenu, alors qu'il avait été recueilli par le porte-parole de l'ex-Premier ministre Verhofstadt⁹⁶. Quant à la Mission parlementaire française, on sait que « *la question de l'implication française dans le génocide de 1994 s'est confrontée à l'opacité des principaux protagonistes* »⁹⁷.

Et le rôle de Colette Braeckman et de Pierre Péan dans tout cela, a-t-il consisté à aider les citoyens à avoir une compréhension claire des événements ou bien, à l'instar de la plupart des commentateurs de politique étrangère des grands médias de tous les pays du monde, à participer aux débats de l'Establishment, et d'inviter le public à se ranger dans un camp ? Pour paraphraser Le Pape et Vidal, on dira que la radicalisation des camps sur le rôle

⁹⁴ <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2012/01/11/rwandaune-vaste-operation-enfumage/>.

⁹⁵ PHILPOT, R., *op. cit.*, p. 103.

⁹⁶ ONANA, C., *Les secrets de la justice internationale*, Paris, Dubois, 2005, pp. 293-294.

⁹⁷ AMBROSETTI, D., *op. cit.*, note 12, p. 119.

de la France et de la Belgique au Rwanda s'est tellement imposée que, non contents de défendre une « vérité simple », les journalistes croient devoir ranger toute personne soucieuse d'introduire quelque complexité dans cette controverse dans un camp ou dans l'autre⁹⁸.

Une telle pratique du « journalisme diplomatique (qui) compte encore trop de ces chroniqueurs convenus et conventionnels », illustrant une « endogamie » malsaine entre les diplomates et certains journalistes⁹⁹, pose au moins deux problèmes, en ce qui concerne les enjeux démocratiques.

Primo : si « *connaître ce que nos gouvernements, nos entreprises, nos ONG, nos Églises, font en notre nom à l'étranger est un impératif vital pour la défense et la promotion de nos démocraties* »¹⁰⁰, comment des opinions publiques désinformées¹⁰¹ sur la politique africaine pourraient-elles exercer efficacement leur devoir d'interpellation ou de dénonciation ? Certes, du point de vue de la raison d'État, il est dans l'ordre des choses que les dirigeants français et belges aient étouffé au maximum les questions dérangeantes sur leur rôle au Rwanda en 1994. En revanche, cela pose un grave problème démocratique lorsque les médias à leur tour, exception faite d'une petite rédaction qui a d'ailleurs disparu, n'osent pas, dans leur mission de contre-pouvoir, poser sans complaisance cette question malséante mais ô combien légitime en démocratie : « *Est-ce que oui ou non, les Belges ont été jusqu'à prêter main forte à Kagame dans sa mortifère ascension vers le pouvoir ? Est-ce que la Belgique, après avoir été – injustement – soupçonnée d'avoir favorisé les exactions commises par les Hutus, pourrait être suspectée d'avoir permis celles, tuées jusqu'ici, commises par le FPR tutsi ?* »¹⁰².

Secundo : avec des citoyens aussi ignorants des enjeux, la question morale se trouve facilement évacuée, et la France et la Belgique peuvent poursuivre allègrement leur coopération – *business as usual* – avec l'actuel régime rwandais, dont les forces armées sont pourtant responsables de massacre de populations civiles tant au Rwanda qu'au Congo¹⁰³. À partir de là,

⁹⁸ LE PAPE, M., VIDAL, C., "Rwanda : dans quel camp sommes-nous ?", *Marianne*, 14 janvier 2012.

⁹⁹ MARTHOZ, J.-P., art. cit., pp. 186-189 et 252-253.

¹⁰⁰ MARTHOZ, J.-P., *op. cit.*, p. 27.

¹⁰¹ La désinformation (contrairement à la mésinformation) est une « technique qui consiste à diffuser des informations fausses, contradictoires ou excessives de façon à masquer la véritable information ». Voir COUTAU-BÉGARIE, H. (dir.), *op. cit.*, p. 983.

¹⁰² ARNAUTS, L., "Un génocide peut en cacher un autre", *Le Journal du mardi*, 22 nov. 2005.

¹⁰³ Voir MUSABYIMANA, G., "Les massacres de Kibeho", <http://www.musabyimana.net/lire/article/les-massacres-de-kibeho/index.html>. En outre, au sujet des crimes commis par le FPR avant et durant le génocide, on lira le « Rapport Gersony » dans HUMAN RIGHTS WATCH & FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME, *Aucun témoin ne doit survivre : le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, pp. 842-849. Voir aussi RUZIBIZA, A., *Rwanda, l'histoire secrète*, Paris, Panama, 2005. Et tout spécialement ERLINDER, P., "Former Chief UN Rwanda Prosecutor, Carla Del Ponte: 'Obama War-Crimes Nominee –

les dissidences citoyennes qui se sont manifestées dans la société civile et les médias de l'Hexagone et de la Belgique sont salutaires pour la démocratie. La cohérence morale voudrait que tous ceux qui ont dénoncé à juste titre le soutien de la France et de la Belgique au régime autoritaire de Juvénal Habyarimana mobilisent les mêmes principes et dénoncent l'aide au régime non moins autoritaire de Paul Kagame.

En tout état de cause, les démocraties européennes auront toujours à gagner de toute démarche citoyenne décidée à exiger, de la part des « journalistes de métropole », qu'ils enquêtent en fonction de leur conscience professionnelle plutôt que des intérêts d'État quant à la nature réelle du soutien dont bénéficient encore bien des dictateurs africains, spécialement ceux des anciennes colonies.

Louvain-la-Neuve, mars 2012

Complicité in War Crimes Cover-up.' Does Obama Know.... or Care?''
<http://www.rwandadocumentsproject.net/gsd/collect/arrest/index/assoc/HASH30d2.dir/pt9formerChiefUNRWandaProsecutorDelPonObamaWarCrimesNominee.pdf>.

